

Syndicat Mixte d'Adduction d'Eau Potable du Kreiz Breizh Argoat
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL ET DES DECISIONS DU PRESIDENT

**COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE D'ADDITION D'EAU POTABLE
DU KREIZ BREIZH ARGOAT**

SEANCE DU 26 FEVRIER 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-six février à dix heures zéro minute, les membres du Comité Syndical du Syndicat Mixte d'Adduction d'Eau Potable du Kreiz Breizh Argoat, régulièrement convoqués le 12 février deux mille vingt-six se sont réunis à la salle de la Culture et des Loisirs de Plounévez-Quintin sous la présidence de Monsieur Alain KERBIRIOU qui procède à l'appel des délégués désignés par les Conseils Municipaux et le Conseil Communautaire de Guingamp Paimpol Agglomération.

Sandra	LE NOUVEL	Titulaire	BON REPOS SUR BLAVET	PRESENTE
Corinne	LE BIHAN	Suppléante	BON REPOS SUR BLAVET	EXCUSEE
Sébastien	L'HERMITE	Titulaire	BON REPOS SUR BLAVET	ABSENT
Raoul	RIOU	Suppléant	BON REPOS SUR BLAVET	ABSENT
Jean Claude	TOUPIN	Titulaire	BULAT PESTIVIEN	PRESENT
Pascal	THORAVAL	Suppléant	BULAT PESTIVIEN	ABSENT
Yvon	PARCHEMINER	Titulaire	CALANHEL	EXCUSE
Nathalie	BOURDONNEC	Suppléant	CALANHEL	ABSENTE
Jean Yves	ROLLAND	Titulaire	CALLAC	PRESENT
Christelle	LE BON	Suppléant	CALLAC	ABSENTE
		Titulaire	CALLAC	ABSENT
Michel	LE CALVEZ	Suppléant	CALLAC	PRESENT
Maryline	SALMON	Titulaire	CANIHUEL	PRESENTE
Nathalie	TROEL	Suppléant	CANIHUEL	ABSENTE
Pascal	LEYOUR	Titulaire	CARNOET	EXCUSE
Pascal	BANIEL	Suppléant	CARNOET	ABSENT
Eric	BERNARD	Titulaire	DUALT	ABSENT
Eric	LE ROUX	Suppléant	DUALT	ABSENT
Pierre Yves	MAHE	Titulaire	GLOMEL	EXCUSE
Alain	JOUAN	Suppléant	GLOMEL	EXCUSE
Christophe	LE DANTEC	Titulaire	GLOMEL	PRESENT
Chrstine	ROBIC	Suppléant	GLOMEL	ABSENTE
Daniel	REAU	Titulaire	GOUAREC	EXCUSE
Xavier	CERTAIN	Titulaire	GOUAREC	PRESENT
		Titulaire	KERGRIST MOELOU	ABSENT
Denise	DUCANSON	Suppléant	KERGRIST MOELOU	ABSENTE
Michel	HUBY	Titulaire	KERPRT	ABSENT
Jean Claude	MAHE	Suppléant	KERPRT	ABSENT
Bruno	RAOULT	Titulaire	LANRIVAIN	PRESENT

Syndicat Mixte d'Adduction d'Eau Potable du Kreiz Breizh Argoat
RÉGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL ET DES DECISIONS DU PRESIDENT

Zofia	PINSON	Suppléant	LANRIVAIN	ABSENTE
Geneviève	PINTO	Titulaire	LESCOUET GOUAREC	PRESENTE
Marie José	NOZAHIC	Suppléant	LESCOUET GOUAREC	ABSENTE
Yvon	NEUDER	Titulaire	LOCARN	PRESENT
Patrick	LE CORRE	Suppléant	LOCARN	ABSENT
Marie Paule	BOURDOULOUS	Titulaire	LOHUEC	PRESENTE
Jean	LE MARREC	Suppléant	LOHUEC	ABSENT
Nicolas	LE CAROFF	Suppléant	LE MOUSTOIR	EXCUSE
Christian	LE BARON	Suppléant	LE MOUSTOIR	PRESENT
Rolande	LE BORGNE	Titulaire	MAEL CARHAIX	EXCUSEE
Raymond	BARRE	Suppléant	MAEL CARHAIX	ABSENT
Guy	LE FOLL	Titulaire	MAEL CARHAIX	PRESENT
Claude	LE TERTRE	Suppléant	MAEL CARHAIX	ABSENT
Yann	BOUTIER	Titulaire	MAEL PESTIVIEN	ABSENT
Dominique	HUON	Suppléant	MAEL PESTIVIEN	ABSENT
Yoannes	BRATTINGA	Titulaire	MELLIONNEC	PRESENT
Pierre Yves	DANIEL	Suppléant	MELLIONNEC	ABSENT
Pascal	DELANGUE	Titulaire	PAULE	ABSENT
Vanessa	TASSET	Suppléant	PAULE	ABSENTE
Annie	BÉNION	Titulaire	PEUMERIT QUINTIN	PRESENTE
Pierrick	PUSTOC'H	Suppléant	PEUMERIT QUINTIN	ABSENT
Alain	KERBIRIOU	Titulaire	PLELAUFF	PRESENT
Christiane	DENIS	Suppléant	PLELAUFF	ABSENTE
Jocelyne	KERFERS	Titulaire	PLEVIN	PRESENTE
Mickaël	TREUSSARD	Suppléant	PLEVIN	ABSENT
Hubert	HINAULT	Titulaire	PLOUGUERNEVEL	ABSENT
Cédric	OLIVIER	Suppléant	PLOUGUERNEVEL	ABSENT
Guy	LE YOUDEC	Titulaire	PLOUGUERNEVEL	PRESENT
Alain	GUEGUEN	Suppléant	PLOUGUERNEVEL	ABSENT
Rémy	GUILLOUI	Titulaire	PLOUISY	ABSENT
Patrick	LE GUILLOU	Suppléant	CALLAC	ABSENT
Cécile	NICOLAS	Titulaire	PLOUNEVEZ QUINTIN	ABSENTE
Jacqueline	GODET	Suppléant	PLOUNEVEZ QUINTIN	ABSENTE
Bernadette	LE BOEDDEC	Titulaire	PLOUNEVEZ QUINTIN	PRESENTE
Jean Pierre	LE GUELLEC	Suppléant	PLOUNEVEZ QUINTIN	ABSENT
Véronique	DILASSER	Titulaire	PLOURAC'H	ABSENTE
Alain	LE COANT	Suppléant	PLOURAC'H	PRESENT
Emile	DOHOLLOU	Titulaire	PLUSQUELLEC	PRESENT
Yves	GUILLERM	Suppléant	PLUSQUELLEC	ABSENT
Daniel	LE MOIGNE	Titulaire	PLUSSULIEN	EXCUSE
Xavier	GOUBIN	Suppléant	PLUSSULIEN	ABSENT
Daniel	CORNEE	Titulaire	ROSTRENEN	PRESENT
Nolwenn	BURLOT	Suppléant	ROSTRENEN	ABSENTE

Syndicat Mixte d'Adduction d'Eau Potable du Kreiz Breizh Argoat
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL ET DES DECISIONS DU PRESIDENT

Raymond	GELEOC	Titulaire	ROSTRENEN	PRESENT
David	ROULLEAU	Suppléant	ROSTRENEN	ABSENT
Guillaume	ROBIC	Titulaire	ROSTRENEN	PRESENT
Thomas	DUPONT	Suppléant	ROSTRENEN	ABSENT
Liliane	ROPARS	Titulaire	ROSTRENEN	EXCUSEE
Christophe	JAGU	Suppléant	ROSTRENEN	EXCUSE
Gwen	LUCAS	Titulaire	SAINT CONNAN	PRESENTE
Michel	LE BARS	Suppléant	SAINT CONNAN	ABSENT
Jacques	TROEL	Titulaire	SAINT GILLES PLIGEAUX	EXCUSE
Maxime	LE LEPVRIER	Suppléant	SAINT GILLES PLIGEAUX	EXCUSE
Christian	DAVID	Titulaire	SAINT NICODEME	EXCUSE
Eric	GUYOMARD	Suppléant	SAINT NICODEME	ABSENT
Catherine	BOUDIAF	Titulaire	SAINT NICOLAS DU PELEM	PRESENTE
		Suppléant	SAINT NICOLAS DU PELEM	ABSENT
Philippe	LE GOUSSE	Titulaire	SAINT NICOLAS DU PELEM	ABSENT
Alexandre	PETIT	Suppléant	SAINT NICOLAS DU PELEM	PRESENT
Jacques	LAMBERT	Titulaire	SAINT SERVAIS	PRESENT
Mickaël	LE CERF	Suppléant	SAINT SERVAIS	ABSENT
Claude	BERNARD	Titulaire	SAINT YGEAUX	EXCUSE
Baptiste	LE ROUX	Suppléant	SAINT YGEAUX	ABSENT
Georges	GALARDON	Titulaire	SAINT TREPHINE	PRESENT
Richard	LE DREFF	Suppléant	SAINT TREPHINE	ABSENT
Annette	RAIMONDO	Titulaire	SENVEN LEHART	PRESENTE
Cédric	LE HAY	Suppléant	SENVEN LEHART	ABSENT
Thierry	GILLET	Titulaire	TREBRIVAN	EXCUSE
Benoit	DRILLIEN	Suppléant	TREBRIVAN	ABSENT
Etienne	LE FER	Titulaire	TREFFRIN	EXCUSE
Myriam	MONTALVO	Suppléant	TREFFRIN	ABSENTE
Catherine	ROUXEL	Titulaire	TREMARGAT	EXCUSEE
Audrey	COUTE	Suppléant	TREMARGAT	ABSENTE
Gérard	TANGUY	Titulaire	TREOGAN	ABSENT
Laurent	BOURLES	Suppléant	TREOGAN	ABSENT

Pouvoirs : Jacques TROEL à Alain KERBIRIOU

Assistaient également : Louise BUHÉ, Florence METAYER (SMAEP KBA)

Madame PINTO Geneviève a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Délégués en exercice : 52

Présents : 30

Votants : 31

Quorum à atteindre : 27 présents.

Le quorum est atteint : oui

INFORMATION SUR LES DECISIONS PRISES PAR LE PRESIDENT DANS LE CADRE DES DELEGATIONS ACCORDEES PAR LE COMITE SYNDICAL

Depuis le Comité Syndical du 14 janvier 2026, Monsieur le Président a signé :

- Un devis de 291.24 € HT (soit 297.36 € TTC) du journal Le Télégramme en renouvellement de l'abonnement annuel,
- Un devis de 864.00 € HT (soit 1 036.80) de Berger Levraut pour l'abonnement au logiciel ADOBE,
- Un devis de 11 678.00 € HT (soit 14 014.00 € TTC) de l'entreprise SAUR pour la création d'un débitmètre avec coffre déporté sur le site Le Moustoir la Croix Neuve,
- Un devis de 12 731.00 € HT (soit 15 277.00 TTC) de l'entreprise SAUR pour la création d'un regard avec débitmètre et coffre déporté sur le site de PLEVIN route de Motreff,
- Un devis de 7 070.00 € HT (soit 8 484.00 TTC) du cabinet ECR Environnement pour des études géotechniques sur le site de CALANHEL.
- Un devis de 11 400.00 HT (soit 13 680.00 € TTC) de l'entreprise IRH pour la phase d'étude de faisabilité sur le projet de réservoir Kerseville à St-Nicolas-du-Pélem,
- Un devis de 3 600.00 € HT (soit 4 320.00 € TTC) de la société DE MONCLIN LANGLAIS pour une estimation des préjudices liés au PPC de St Maudez,
- Un devis de 15 558.00 € HT (soit 18 669.60 € TTC) de la société SAUR pour un renouvellement de télégestion DL4W sur le secteur de St-Maudez,
- Un devis de 3 732.00 € HT (soit 4 478.40 € TTC) de la société SAUR pour un renouvellement télégestion S4W (Le Moustoir).

INFORMATION SUR LES DECISIONS PRISES PAR LE BUREAU SYNDICAL DANS LE CADRE DES DELEGATIONS ACCORDEES PAR LE COMITE
--

Lors du Bureau du 19 février 2026, Monsieur le Président a été autorisé à signer :

- Les tarifs à appliquer lors de la mise en place de baux environnementaux ;
- Le marché de maîtrise d'œuvre pour le suivi du marché à bon de commande de travaux avec l'entreprise SBEA ;
- Le remboursement intégral des salaires et charges engagés et la signature entre les parties d'une convention de mise à disposition pour le soutien administratif apporté par le SMKU ;
- L'adhésion au CNAS ;
- La mise en place de tickets restaurant pour les agents à hauteur de 9€ avec une prise en charge du Syndicat à 60% ;

Un point a également été fait sur le projet de budget 2026, le projet de protocole départemental des périmètres de protection de captage, sur le projet d'avenant pour la DSP de Plouguernével et le projet d'évolution du poste de technicien.

ORDRE DU JOUR

Avant la lecture de l'ordre du jour, Monsieur le Président soumet à l'assemblée deux ajouts à l'ordre du jour, dont un, à la demande de la Trésorerie : demande d'admission en non-valeur et un autre concernant le tableau des effectifs.

Les membres du Comité Syndical valide à l'unanimité cette modification.

Syndicat Mixte d'Adduction d'Eau Potable du Kreiz Breizh Argoat
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL ET DES DECISIONS DU PRESIDENT

L'ordre du jour de cette séance est ainsi modifié :

- 1) Approbation du procès-verbal du Comité du 14 janvier 2026,**
- 2) Compte Financier Unique 2025,**
- 3) Affectation des résultats 2025,**
- 4) Budget primitif 2026,**
- 5) Demande d'admission en non-valeur de créances irrécouvrables,**
- 6) Tableau des effectifs,**
- 7) Questions diverses**

PROCES-VERBAL

1- Validation du procès-verbal du Comité Syndical du 14 janvier 2026

Monsieur le Président soumet le procès-verbal de la séance du 14 janvier 2026 à l'approbation des membres du Comité Syndical.

Ces derniers sont invités à faire savoir s'ils ont des remarques à formuler sur ce procès-verbal, avant son adoption définitive.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Comité Syndical :

- Approuve le procès-verbal de la séance du 14 janvier 2026.**

2- Compte financier unique 2025

A la suite de la non-réception des documents comptables par la DGFIP en lien avec un problème informatique national, ce point n'a pu être voté.

3- Affectation des résultats 2025 au Budget Principal 2026

A la suite de la non-réception des documents comptables par la DGFIP en lien avec un problème informatique national, ce point n'a pu être voté.

4- Budget Primitif 2026

Monsieur le Président procède à la lecture détaillée du projet de budget primitif 2026, en M49 développée, conformément à l'instruction budgétaire et comptable applicable au Syndicat Mixte d'Adduction en Eau Potable du Kreiz Breizh Argoat. Les orientations budgétaires font suite au débat d'orientations budgétaires s'étant tenu le 14 janvier 2026.

En l'absence des documents définitifs, il est proposé :

- De constater de manière anticipée les résultats de l'exercice 2025 ;
- De reprendre de manière anticipée ces résultats au budget primitif 2026 ;
- D'affecter provisoirement ainsi les résultats : 896 337,61 euros en section d'investissement, au compte 1068.

Les restes à réaliser 2025 sont les suivants :

Syndicat Mixte d'Adduction d'Eau Potable du Kreiz Breizh Argoat
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL ET DES DECISIONS DU PRESIDENT

Reste à réaliser		
Dépenses	Recettes	Solde
467 132.13	228 943.94	-238 188.19

Budget Primitif 2026 :

- Pour l'exploitation :

EXPLOITATION DEPENSES	Dépenses
002- Résultats d'exploitations reportées	0.00 €
011- charges à caractère général	963 214.00 €
012- charges de personnel et assimilés	176 930.00 €
022- Dépenses imprévues	0.00 €
023- Virement à la section d'investissement	594 270.85 €
042- Opérations d'ordre de transfert entre section	1 098 180.14 €
65- Autres charges de gestion courante	48 360.00 €
66- Charges financières	46 200.00 €
67- Charges exceptionnelles	1 000.00 €
68- Dotations aux amortissements et aux provisions	3 000.00 €
TOTAL	2 931 154.99 €

EXPLOITATION RECETTES	Recettes
013- Atténuations de charges	2 000.00 €
042- Opérations d'ordre de transfert entre section	188 839.92 €
70- Ventes de produits fabriqués	2 727 000.00 €
75- Autres produits de gestion courantes	12 550.00 €
77- Produits exceptionnels	20.00 €
78- Reprises sur amortissement et provisions	745.07 €
TOTAL	2 931 154.99 €

- Pour l'investissement :

INVESTISSEMENT RECETTES	Recettes
001- Solde d'exécution reporté	0.00 €
021- Virement de la section d'exploitation	594 270.85 €
041- Opérations d'ordre interne à la section	1 098 180.14 €
040- Opérations d'ordre de transfert entre section	0.00 €
10- Dotations, fonds divers et réserves	909 735.99 €
13- Subventions d'investissement reçues	534 670.47 €
16- Emprunts et dettes assimilées	700 000.00 €
23- Immobilisation en cours	0.00 €
TOTAL	3 836 857.45 €

INVESTISSEMENT DEPENSES	Dépenses
001- Solde d'exécution reporté	870 064.41 €
040- Opérations d'ordre de transfert entre section	188 839.92 €
041- Opérations d'ordre interne à la section	0.00 €
16- Emprunts et dettes assimilés	106 619.49 €
20- Immobilisations incorporelles	111 544.04 €
21- Immobilisations corporelles	189 189.13 €
23- Immobilisations en cours	2 370 600.46 €
TOTAL	3 836 857.45 €

Syndicat Mixte d'Adduction d'Eau Potable du Kreiz Breizh Argoat
RÉGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL ET DES DÉCISIONS DU PRÉSIDENT

Mme Lucas demande si l'augmentation du prix de l'eau a été prise en compte dans le budget prévisionnel avec le même volume. M. le Président indique que l'augmentation du prix de l'eau a bien été prise en compte avec un volume quelque peu à la baisse à la suite de la réalisation d'économies d'eau par les abonnés.

Le Président présente le budget et précise que pour l'investissement en recettes, il est nécessaire de prévoir une ligne budgétaire d'emprunt. Le prêt sera sollicité par exemple auprès de la Banque des Territoires sur des projets fléchés tels que la réhabilitation des réservoirs de Calanhel ou la construction de la nouvelle usine de Coadernault. Cet emprunt sera sur une période longue, environ 30 ans.

Il n'y a plus d'excédent antérieur puisque l'autofinancement a été utilisé pour financer des travaux ces dernières années.

M. Cornée demande si les 1% de renouvellement de réseaux ont été inscrits au budget tel que préconisé dans le schéma directeur. Mme Buhé indique qu'il a été imputé 1 450 000,00 € sur le renouvellement des canalisations (vieillessement + CVM) avec pour objectif 1% de renouvellement.

Le budget est à l'équilibre tant en fonctionnement qu'en investissement.

**Le Comité syndical, après avoir écouté l'exposé de Monsieur le Président,
 Après en avoir délibéré,
 Après vote à l'unanimité,
 Approuve le budget primitif 2026 tel que présenté.**

Budget Prévisionnel 2026	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
RECETTES	2 931 154.99 €	3 836 857.45 €
DEPENSES	2 931 154.99 €	3 836 857.45 €

5- DEMANDE D'ADMISSION EN NON-VALEUR DE CREANCES IRRECOURABLES

Monsieur le Président informe les membres du Comité que dans le cadre de l'apurement périodique des comptes entre l'ordonnateur et le comptable public, ce dernier propose l'admission en non-valeur de plusieurs créances irrécouvrables détenues par le Syndicat.

Le trésor public a opéré toutes les mesures à sa disposition pour les recouvrer. Il s'agit dans le cas présent de poursuites sans effet pour les redevances eau et assainissement de Gouarec (liste en annexe).

Il indique que le montant total des titres à admettre en non-valeur s'élève à 986,40 € :

Compte	Montant
6541	986,40 €

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Comité Syndical décide :

- **D'admettre en non-valeur les créances irrécouvrables figurant dans le corps de la présente délibération.**

- **D'autoriser le Président à signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.**

6- Tableau des effectifs

Monsieur le Président informe le Comité Syndical :

- Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.
- Il appartient donc au Comité Syndical de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.
- Compte tenu de la nécessité de maintenir l'efficacité technique et l'activité du syndicat mixte sur son vaste territoire, il convient de consolider ses effectifs.

Monsieur le Président propose au comité syndical :

- La requalification de l'intitulé du poste de technicien(ne) AEP en animateur(trice) AEP - PPC. Cet emploi à temps complet pour assurer des fonctions principales d'exécution technique ;
- Cet emploi pourrait être pourvu par un fonctionnaire de catégorie A ou B de la filière technique, aux grades correspondants (technicien principal 2^{ème} classe, technicien principal 1^{ère} classe, ingénieur) ;
- En cas de recrutement infructueux de fonctionnaire, les fonctions peuvent être exercées par un contractuel relevant de la catégorie A ou B dans les conditions fixées à l'article 3-2 ou 3-3 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 ;
- Le traitement sera calculé au maximum sur l'indice brut terminal de la grille indiciaire des techniciens ou ingénieurs ;
- De modifier ainsi le tableau des emplois.

Monsieur le Président indique que ce technicien sera amené à faire de l'animation et impulser une dynamique pédagogique sur les périmètres de protection de captage.

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment les articles 3-2 et 3-3,

Vu le tableau des emplois :

	Statut	Catégorie	Grade	Libellé de l'emploi	Service d'affectation	Poste budgété	Poste pourvu / occupé
Filière technique	Contractuel	A	Ingénieur	Responsable des services	Technique	1	1
		A B	Ingénieur Technicien principal 1 ^{ère} classe Technicien principal 2 ^{ème} classe	Animateur(trice) AEP - PPC	Technique	1	0
Filière administrative	Fonctionnaire	B	Rédacteur 2 ^{ème} classe	Gestionnaire comptable et administrative	Administratif	1	1
	Contractuel	C	Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	Assistante de gestion administrative	Administratif	0.5	0.5

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Comité Syndical décide :

- **D'adopter la proposition du Président ;**
- **De modifier ainsi le tableau des emplois.**

Syndicat Mixte d'Adduction d'Eau Potable du Kreiz Breizh Argoat
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL ET DES DECISIONS DU PRESIDENT

7- Questions diverses

Les cartes grises sont à fournir pour le paiement des indemnités kilométriques. Au-delà du 15 mars 2026, les indemnités 2025 ne seront pas versées.

M. ROBIC remercie le Président pour tout le travail qu'il a engagé, son investissement mais aussi de son soutien concernant certains dossiers compliqués comme la problématique de pollution aux PFAS du captage de Coadernault à Rostrenen. Il remercie également l'ensemble du personnel du syndicat. Le territoire va bénéficier dans l'avenir du travail qui aura été mis en place et impulsé par le Président et les membres du syndicat.

Monsieur le Président remercie également M. ROBIC pour l'entraide qui a été instaurée dernièrement avec le SMKU. Celle-ci est très précieuse.

Monsieur le Président
Alain KERBIRIOU



La secrétaire de séance
Geneviève PINTO

